

Placeriez-vous votre fortune dans un coffre-fort dont vous n'avez pas la clé ? SwissRespect craint que les fonds AVS puissent être bloqués.

La décision de Compenswiss, l'entité qui gère fonds de l'AVS, de l'AI et des APG, de transférer la responsabilité de la garde de ses avoirs à la banque américaine State Street a suscité l'incompréhension. SwissRespect a lancé le débat en alertant certains élus, pour qu'ils réclament une évaluation réaliste du risque que ces avoirs puissent être bloqués par un État étranger pour des raisons politiques, et ainsi soustraits aux rentiers suisses.

Le dossier étant complexe, la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil National (CSSS-N) s'est saisie de cette affaire et s'est adressée au Conseil Fédéral pour savoir pourquoi la garde de ces fonds a été transférée à une banque américaine. La réponse reçue de Mme Baume-Schneider a laissé de nombreuses zones d'ombre et plusieurs projets de motions ont été analysés par la commission. Cette dernière a finalement refusé d'intervenir davantage dans ce dossier.

SwissRespect estime que le risque politique d'un blocage des fonds de retraite des Suisses doit être soigneusement examiné, sachant que le gouvernement des Etats-Unis a déjà manifesté, à plusieurs reprises, son intention d'appliquer des sanctions économiques bloquant des avoirs bancaires appartenant à des entités suisses (affaire des fonds juifs, FATCA, réserves d'or de la BNS). D'autre part, plusieurs affaires récentes, notamment le gel des avoirs russes auprès d'Euroclear à la demande de l'Union européenne, démontrent que le blocage de fonds bancaires d'un pays au travers d'un dépositaire central international (ICSD), est une arme de guerre économique dont l'usage s'est accru, dans un contexte mondial où la confrontation entre blocs antagonistes est redevenue une réalité.

Si la garde des avoirs de Compenswiss était confiée à une banque dépositaire suisse qui reposerait elle-même sur l'ICSD suisse (SIX-Securities) plutôt qu'à des ICSD étrangers (Euroclear ou Clearstream), le risque de blocage des avoirs de retraite suisses serait grandement réduit, en cas de sanctions politiques de la part d'un État étranger.

Si la Commission pour la Santé et la Sécurité du Conseil National a renoncé à intervenir dans l'affaire Compenswiss, ce sont les élus de la Commission pour l'Economie et les Redevances qui ont repris le dossier et ont déposé une motion qui sera traitée dans les mois à venir. Son objectif est d'inviter le Conseil Fédéral à créer les bases légales nécessaires pour confier la garde des fonds Compenswiss à une entité suisse.

Au cas où la motion déposée par la Commission de l'Economie et des Redevances ne devait pas aboutir SwissRespect poursuivra son initiative pour alerter l'opinion publique. Mûrit ainsi l'idée d'une initiative populaire visant à imposer la garde des avoirs de retraite par une banque et un ICSD basés en Suisse.

Il est en effet indispensable de garantir à la population suisse que toutes les mesures nécessaires sont bien prises afin de protéger les fonds de retraite et assurer leur utilisation conformément à leur vocation sociale.

SwissRespect



www.swissrespect.ch